

In quolibet Sacello sepulcreti rite erecto vel erigendo. — Il s'agit des chapelles établies dans les caveaux de famille, érigés dans les cimetières (non en dehors des cimetières ni dans les églises). Ce décret ne permet pas d'ériger de tels autels en ces lieux, ni d'y célébrer, mais accorde une faveur à ces autels déjà érigés et aux messes qui y sont célébrées par indult ; la faveur vaut pour les autels déjà érigés et les indults déjà accordés, au moment du décret, comme pour ceux qui seront érigés ou accordés plus tard ; l'expression au singulier ne signifie pas que la faveur doit être restreinte, *in sensu diviso*, à un seul caveau dans un moment donné et en un même lieu, mais doit être comprise *in sensu composito*, et même étendue à tous les caveaux du cimetière pourvus d'un autel et du pouvoir d'y célébrer, soit en même temps, soit à des heures différentes. Le 12 janvier 1897 (n. 3944, I *Romana*), la Congrégation des Rites a étendu ce privilège à la chapelle centrale publique des cimetières, mais l'a refusée à l'église qui serait entourée de son cimetière comme dans la plupart de nos paroisses rurales.

Missas. — Plusieurs messes de *Requiem*, le même jour, dans le même caveau, pourvu que l'indult permette d'y célébrer plusieurs fois le même jour, sinon une seule par jour, ou les jours désignés dans l'indult.

Quæ inibi celebrare permittuntur. — Pourvu qu'un indult permette d'y célébrer la messe, et dans la mesure et les jours où il le permet.

Posse. — C'est une faveur dont chacun est libre d'user ou de ne pas user indépendamment des autres du même lieu qui peuvent être dans le même cas.

De Requie. — Messe de *Requiem* avec ornements noirs, au lieu de la messe du jour, comme le permet l'indult personnel. Cette messe sera celle *In die obitus seu depositionis* (comme celle du service), avec une seule oraison et la prose. De plus,

elle devra être ar
raillées sans quoi
n. 3944, I *Roma*

Non impeditis.

rite double, mais
classe, ni le dim
fêtes privilégiées
légées (Noël et
nie, Pâques, Pen
oraisons et le tex
rius). Ce premie
rare en ce pays, si
suivante est d'ap
plus d'explications
constances que la
plus tard en répo

Quibuslibet. —

chapelles et oratoi
Contrairement à l
tières, il ne faut pa
tous les oratoires d
corps est présent d
à-dire dans un seu
successivement et
gées se réalisent.

Missas privatas.

Missas. Comme les
messe dans les orat
privatas. Mais ici, c
tage. D'ailleurs on
ses dans le même lo

De Requie. — A
jusqu'à cette date
messe de *Requiem* a